

MAIRIE DE LEVENS
PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
LUNDI 09 AVRIL 2018

Séance du 09 avril 2018.

L'an deux mil dix-huit, le 09 avril, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Antoine VERAN, Maire de Levens, qui constate que le quorum est atteint, conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : Mme Michèle CASTELLS, Mr Jean-Pierre FRAZZO Mme Ghislaine ERNST, Mme Monique DEGRANDI, Mr Patrick MARX, Adjoint ; Mme Danièle TACCONI, Mme Jeanne PLANEL, Mr Georges REVERTE, Mr François SEINCE, Mme Maïmouna BONNEFOND, Mme Nathalie LEBLOND, Mr Michel BOURGOGNE, Mme Isabelle CHEMIN, Mr Patrice MIRAGLIA, Mme Claude MENEVAUT, Mr Nicolas BRAQUET, Mme Christine PERRET, Mr Jean GIRBAS, Mme Frédérique SALAS, Mr Jean-Luc LOPEZ, conseillers municipaux.

Représentés : Mr Thierry MIEZE a donné pouvoir à Mr Patrice MIRAGLIA

Mme Ghislaine BICINI a donné pouvoir à Mr Antoine VERAN

Mr Jean-Claude GHIRAN a donné pouvoir à Mme Monique DEGRANDI

Mr Jean-Louis MORENA a donné pouvoir à Mr Michel BOURGOGNE

Mr Alain DODY a donné pouvoir à Mr Jean GIRBAS

Mme Ariane MASSEGLIA a donné pouvoir à Mme Christine PERRET

Mme Michèle CASTELLS est désignée Secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de Conseillers : en exercice : 27 / Présents : 21 / votants : 27.

Ouverture de la séance à 19 h 00.

→ Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 19.03.2018 par 20 voix pour et 6 voix contre.

Dossier n° 1 – Présenté par Mr Patrick MARX, adjoint aux finances:

«APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2017».

Nombre de Conseillers : en exercice : 27 / Présents : 20 / votants : 26.

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote.

Vu le budget de l'exercice 2017,

Vu les pièces comptables de l'exercice 2017,

Considérant que Monsieur Antoine Veran a normalement administré, au cours de l'exercice 2017, les finances de la commune, poursuivant le recouvrement des créances et n'ordonnant que des dépenses justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide par 20 voix pour et 6 abstentions:

- D'approuver le compte administratif de l'exercice 2017, ainsi qu'il suit :

	Fonctionnement	Investissement
Recettes 2017	5 019 992.38 €	2 436 785.79 €
Dépenses 2017	4 169 427.38 €	2 654 761.94 €
Résultat 2017	850 565.00 €	- 217 976.15 €
Excédent ou déficit reporté	0 €	1 800 146.30 €
Résultat de clôture 2017	850 565 €	1 582 170.15 €

- D'affecter en section d'investissement, au budget primitif 2018, au compte 1068 « affectation de résultat » la somme de 850 565 €.

Dossier n° 2 – Présenté par Mr Patrick MARX, adjoint aux finances:

«APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2017».

Vu le budget de l'exercice 2017,

Vu les pièces comptables de l'exercice 2017,

Vu le compte de gestion présenté par Madame le Receveur Percepteur,

Considérant l'approbation du compte administratif de l'exercice 2017,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide par 21 voix pour et 6 abstentions:

D'approuver le compte de gestion de l'exercice 2017, ainsi qu'il suit :

	Fonctionnement	Investissement
Recettes 2017	5 019 992.38 €	2 436 785.79 €
Dépenses 2017	4 169 427.38 €	2 654 761.94 €
Résultat 2017	850 565 €	- 217 976.15 €
Excédent ou déficit reporté	0 €	1 800 146.30 €
Résultat de clôture 2017	850 565 €	1 582 170.15 €

Dossier n° 3 – Présenté par Mr Patrick MARX, adjoint aux finances.

«APPROBATION DES CREDITS BUDGETAIRES 2018 A ALLOUER AUX ASSOCIATIONS».

I -

Nombre de Conseillers : en exercice : 27 / Présents 21 / votants 27.

Rapporteur : Patrick MARX.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Patrick MARX, et avant de procéder au vote du budget primitif 2018, il est proposé au conseil municipal :

- de prévoir les inscriptions budgétaires à l'article 6574 " subventions de fonctionnement aux organismes de droit privé", conformément au document porté au budget primitif 2018, faisant état de la dénomination des associations et du montant prévisionnel de subventions à allouer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité d'allouer lesdites subventions aux associations suivantes :

- AMSL trial
- AAR

- Amicale du personnel communal
- Amicale des sapeurs forestiers
- Amicale des sapeurs pompiers de Levens
- Amicale des sapeurs pompiers de Plan du Var
- Association Levens groupe scolaire st Roch
- Association Tribunal pour enfants de Grasse
- AUJA
- Avenir sportif levensois
- Banque Alimentaire des A.M.
- BGB organisation
- Cercle républicain St Antoine
- Chiens guide d'aveugles
- Collège J. Franco à Saint Etienne de Tinée : Association sportive
- Collège J. Franco
- Collège L. Bréa de Saint Martin du Var : Foyer OCCE
- Collège L. Bréa de Saint Martin du Var : sport
- Collège de Tourrette Levens : Foyer socio-éducatif
- Collège de Tourrette Levens sport
- Coopérative oléicole
- Escale
- Frantz Liszt
- Jazz Art Move
- Judo club levensois
- Levens d'un Temps et de Demain
- NCA initiative
- Piano à Levens
- Scouts de France
- Secours catholique
- Société de chasse St Hubert
- Team auto racing levensois
- Tennis Club

II-

Nombre de Conseillers : en exercice : 27 / Présents 21 / votants 26.

Ne prend pas part au vote : Mr Antoine VERAN

Rapporteur : Patrick MARX.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Patrick MARX, et avant de procéder au vote du budget primitif 2018, il est proposé au conseil municipal :

- de prévoir les inscriptions budgétaires à l'article 6574 " subventions de fonctionnement aux organismes de droit privé", conformément au document porté au budget primitif 2018, faisant état de la dénomination des associations et du montant prévisionnel de subventions à allouer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité d'allouer une subvention à l'association suivante :

- AMSL Equitation

III-

Nombre de Conseillers : en exercice : 27 / Présents 21 / votants 26.

Ne prend pas part au vote : Mr Georges REVERTE

Rapporteur : Patrick MARX.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Patrick MARX, et avant de procéder au vote du budget primitif 2018, il est proposé au conseil municipal :

- de prévoir les inscriptions budgétaires à l'article 6574 " subventions de fonctionnement aux organismes de droit privé", conformément au document porté au budget primitif 2018, faisant état de la dénomination des associations et du montant prévisionnel de subventions à allouer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité d'allouer lesdites subventions aux associations suivantes :

- AMSL VTT
- CLO

IV-

Nombre de Conseillers : en exercice : 27 / Présents 21 / votants 26.

Ne prend pas part au vote : Mme Jeanne PLANEL

Rapporteur : Patrick MARX.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Patrick MARX, et avant de procéder au vote du budget primitif 2018, il est proposé au conseil municipal :

- de prévoir les inscriptions budgétaires à l'article 6574 " subventions de fonctionnement aux organismes de droit privé", conformément au document porté au budget primitif 2018, faisant état de la dénomination des associations et du montant prévisionnel de subventions à allouer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité d'allouer une subvention à l'association :

- AMSL ensemble vocal

V-

Nombre de Conseillers : en exercice : 27 / Présents 21 / votants 26.

Ne prend pas part au vote : Mme Ghislaine BICINI

Rapporteur : Patrick MARX.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Patrick MARX, et avant de procéder au vote du budget primitif 2018, il est proposé au conseil municipal :

- de prévoir les inscriptions budgétaires à l'article 6574 " subventions de fonctionnement aux organismes de droit privé", conformément au document porté au budget primitif 2018, faisant état de la dénomination des associations et du montant prévisionnel de subventions à allouer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité d'allouer lesdites subventions aux associations :

- Comité des Fêtes
- Coopérative maternelle Levens

VI-

Nombre de Conseillers : en exercice : 27 / Présents 21 / votants 26.

Ne prend pas part au vote : Mme Danièle TACCONI

Rapporteur : Patrick MARX.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Patrick MARX, et avant de procéder au vote du budget primitif 2018, il est proposé au conseil municipal :

- de prévoir les inscriptions budgétaires à l'article 6574 " subventions de fonctionnement aux organismes de droit privé", conformément au document porté au budget primitif 2018, faisant état de la dénomination des associations et du montant prévisionnel de subventions à allouer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité d'allouer une subvention à l'association :

- Levens loisirs
- Les petits musiciens

VII-

Nombre de Conseillers : en exercice : 27 / Présents 21 / votants 25.

Ne prennent pas part au vote : Mrs Thierry MIEZE et Patrice MIRAGLIA

Rapporteur : Patrick MARX.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Patrick MARX, et avant de procéder au vote du budget primitif 2018, il est proposé au conseil municipal :

- de prévoir les inscriptions budgétaires à l'article 6574 " subventions de fonctionnement aux organismes de droit privé", conformément au document porté au budget primitif 2018, faisant état de la dénomination des associations et du montant prévisionnel de subventions à allouer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité d'allouer une subvention à l'association :

- Souvenir français

VIII-

Nombre de Conseillers : en exercice : 27 / Présents 21 / votants 25.

Ne prennent pas part au vote : Mmes Ghislaine BICINI, Mme Danièle TACCONI.

Rapporteur : Patrick MARX.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Patrick MARX, et avant de procéder au vote du budget primitif 2018, il est proposé au conseil municipal :

- de prévoir les inscriptions budgétaires à l'article 6574 " subventions de fonctionnement aux organismes de droit privé", conformément au document porté au budget primitif 2018, faisant état de la dénomination des associations et du montant prévisionnel de subventions à allouer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte par 19 voix pour et 6 voix contre d'allouer une subvention à l'association :

- Vert Azur

Dossier n° 4 – Présenté par Mr Patrick MARX, adjoint aux finances.

«VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2018».

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B sexies relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

Vu le Débat d'Orientations budgétaires de 2018, du 19 mars 2018 ;

Monsieur Patrick Marx, Adjoint aux finances, propose de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2017 ; les bases attendues pour 2018 sont les suivantes, et génèrent le produit suivant :

	Bases notifiées	Taux %	Produit
Taxe d'habitation	7 842 000	15,56	1 220 215
Taxe foncière sur les propriétés bâties	5 062 000	12,88	651 986
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	51 400	47,78	24 559
Total			1 896 760

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide par 21 voix pour et 6 abstentions:

- de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2017 et de les reconduire à l'identique sur 2018 soit :

- Taxe d'habitation : 15,56 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 12,88 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 47,78 %

Dossier n° 5 – Présenté par Mr Patrick MARX, adjoint aux finances.

«VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018».

Sur proposition de Monsieur Patrick Marx, adjoint aux finances, et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide par 21 voix pour et 6 voix contre d'adopter le Budget Primitif de l'exercice 2018 comme suit :

	Fonctionnement €	Investissement €	
		Reports	Nouveaux crédits
Recettes 2018	4 481 453.00	3 563 745.77	3 504 935.15
Dépenses 2018	4 481 453.00	5 885 065.07	1 183 615.85
<i>Dont solde d'exécution reporté</i>	0	<i>Dont solde positif d'exécution reporté</i>	1 582 170.15

Dossier n° 6 – Présenté par Mr Patrick MARX, adjoint aux finances.

«ATTRIBUTION DES INDEMNITES COMMUNALES AUX AGENTS DU CADASTRE AU TITRE DE L'ANNEE 2017».

Vu la délibération du conseil municipal en date du 08 février 1994 allouant une indemnité aux agents du cadastre, représentant le paiement des permanences assurées en mairie aux fins d'information et de renseignement des personnes intéressées ;

Considérant les prestations fournies en la matière par Mademoiselle Valérie PERSELLO, Madame Marie-Christine LALANE et Monsieur Clément RAZAFIMAHANDRY, agents du cadastre, au titre de l'année 2017 ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'allouer à Mademoiselle Valérie PERSELLO l'indemnité communale de conseil d'un montant de 98.50 euros ;
- d'allouer à Madame Marie-Christine LALANE l'indemnité communale de conseil d'un montant de 84.44 euros ;
- d'allouer à Monsieur Clément RAZAFIMAHANDRY l'indemnité communale de conseil d'un montant de 274.41 euros ;
- d'inscrire au budget en cours les crédits nécessaires.

Dossier n° 7 – Présenté par Mr le Maire.

«AUTORISATION DE CREATION D'UN LOT CONSTRUCTIBLE ET DE SA MISE A LA VENTE. LIEU DIT LA GUMBA SUR LA COMMUNE DE LEVENS».

Antoine VERAN expose au Conseil Municipal :

- La commune de Levens possède plusieurs parcelles constructibles (zone UI du PLU) sur le site de la Gumba.

- Considérant les possibilités d'urbanisation de ce secteur, la commune de Levens souhaite créer et mettre à la vente un lot d'une surface approximative de 1710 m² composé d'une superficie de 1507 m² à détacher des parcelles AC20 et E82 situées en zone UI du PLU ainsi que d'une superficie de 203 m² à détacher des parcelles AC1 et AC 2 situées en zone No du PLU.

- Considérant qu'un permis d'aménager est nécessaire à la création de ce lot.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide par 21 voix pour et 6 voix contre:

- D'autoriser Monsieur Antoine Veran, Maire de Levens ou son représentant à déposer le permis d'aménager nécessaire à la création de ce lot ainsi que la demande d'autorisation de défrichage,

- D'autoriser Monsieur Antoine Veran, Maire de Levens ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de cette vente et à l'exécution de la présente délibération.

- De prévoir les sommes au budget en cours.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.

La secrétaire de séance,
Michèle CASTELLS

Le Président,
Antoine VERAN